

Des mottes castrales à la féodalité

Ce voyage qui avait pour objet la découverte, ou la redécouverte des principaux châteaux de notre région, le nord-est de la Creuse, et de sites annexes, nous a permis de remonter le temps et d'apporter des éclairages sur des points qui sont rarement évoqués.

Nos récits sannatois ont maintes fois évoqué le rôle des familles nobles dans l'histoire de notre commune, une en particulier, la famille de Loubens de Verdalle. L'autre famille aristocratique, celle de la Ville du Bois, l'a été jusqu'à présent beaucoup moins, mais l'occasion m'en a été heureusement donnée par le mail qu'un historien nivernais spécialisé dans l'histoire de la faïence m'a adressé. Vous découvrirez pourquoi, dans le prochain numéro de SHP infos, et comment j'en suis arrivé à commencer à établir une modeste généalogie de la famille pour en découvrir les nobles origines.

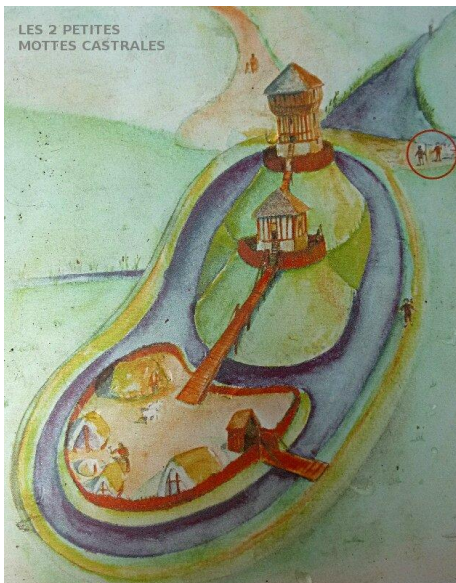
Mais une autre origine peut interroger, en débordant le cadre de notre commune et même de notre département. Quand, comment et pourquoi une catégorie d'hommes s'est-elle hissée dans cette position dominante ? Qui lui a conféré le pouvoir de commander aux autres, des privilèges et la richesse ? Il se trouve que ce voyage nous a donné l'occasion de répondre à ces questions, au travers du témoignage d'un passé lointain que nous offrent les ancêtres des châteaux-forts, que l'on appelle les « mottes castrales ». Il en fut créé des milliers dans toute l'Europe occidentale, peu subsistent. Notre région a la chance de posséder un tel site. Le choix de l'itinéraire nous fit visiter cet endroit en dernier, mais l'histoire nous commande de commencer par lui, car il est contemporain du début de l'âge féodal qui vit triompher les seigneurs et leurs châteaux.

Les mottes castrales de Saint-Dizier la Tour

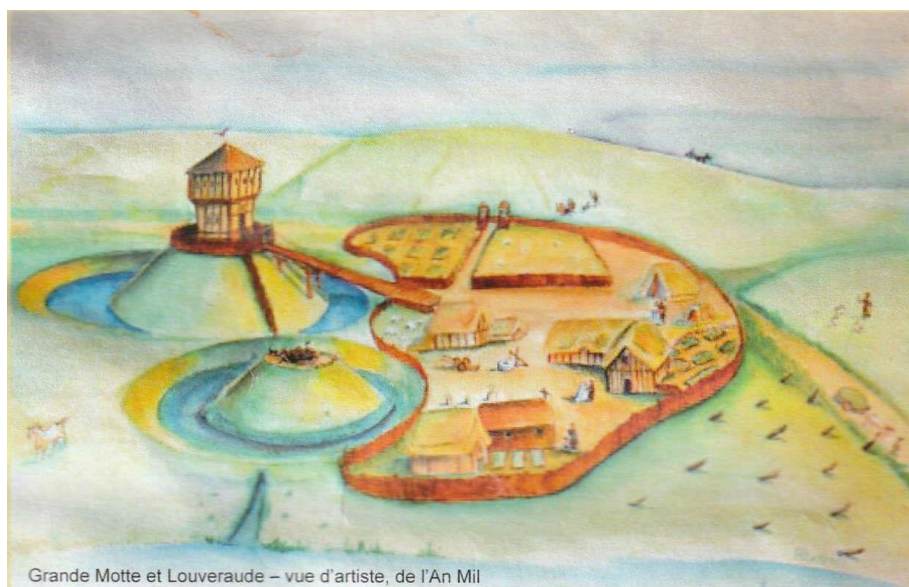


Ils paraissent bien insignifiants ces gros tas de terre, que l'érudit creusois Monsieur de Cessac qui les fouilla au 19^{ème} siècle prit d'abord pour des tumuli (tumulus), des tombes gigantesques telles qu'en construisirent dans notre pays les hommes du néolithique. Les objets, armes et outils, qu'il y trouva le mirent sur une autre piste, celles de mottes castrales. Voici ci-dessous ce à quoi elles pouvaient ressembler à l'époque de leur construction, vers l'an mil (1000 après Jésus-Christ).

Figuration supposée des mottes de St-Dizier-la-Tour.



A gauche : Les deux petites mottes et leur basse-cour. A droite : La grande motte.



La grande motte, plus une motte aujourd'hui disparue, et leur basse-cour.

Nous commencerons notre étude en parlant des mottes castrales en général, puis nous poursuivrons en décrivant les mottes de Saint-Dizier-la-Tour.

Les caractéristiques générales de la motte castrale

Une **motte castrale**, souvent appelée « **motte féodale** », est un type particulier de fortification de terre qui a connu une large diffusion en Europe au haut-Moyen Âge. Elle est composée d'un remblai de terre, volumineux et circulaire, le tertre. Dans la plupart des cas, le tertre était entouré d'un fossé et le sommet était occupé par une forte palissade. Un fortin de bois y était aménagé avec une tour de guet analogue à un donjon. La motte peut être considérée comme un château fort primitif.

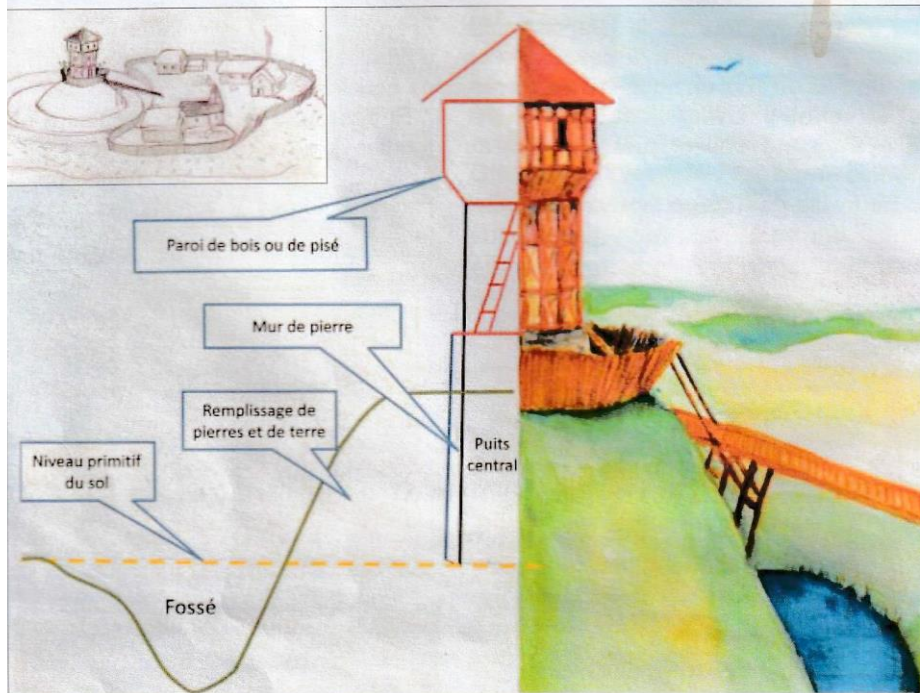
On pense qu'avec les moyens de l'époque, vingt journées avec cent travailleurs ou trois mois avec trente ouvriers pouvaient suffire à la construction d'une motte castrale. En moyenne, les mottes avaient un diamètre à la base de 30 mètres, un diamètre sommital de 10 m, une hauteur de 6 à 12 m, un tertre avec une pente de 35 à 55°, surmonté d'une tour de 15 à 25 m.

À son pied on retrouve souvent (mais pas toujours) la basse-cour. C'est un espace délimité par une enceinte qui renfermait les bâtiments nécessaires à la vie du château comme des granges ou des écuries. Les mottes peuvent être bâties sur un accident naturel, un rebord de plateau, une colline, ou elles sont totalement artificielles, élevées en terrain plat.

Technique de construction :

En terrain plat, comme à Saint-Dizier La Tour, on creusait un fossé circulaire, la terre et les pierres de déblaiement servaient à élever le tertre central, éventuellement avec un renforcement d'autres pierres. La tour, quadrangulaire et en bois, était élevée au sommet de la motte. Du moins l'a-t-on longtemps cru. Mais aujourd'hui on se dit qu'il aurait fallu attendre plusieurs années, voire des dizaines d'années, pour que la terre soit suffisamment tassée pour supporter une lourde tour à étages. D'autre part, on a retrouvé en fouillant des mottes des structures en bois enterrées. Donc on pense aujourd'hui que la tour était édiflée d'abord, à même le sol, et que sa base était de fait, enterrée au fur et à mesure qu'on jetait à ses pieds la terre du fossé, et donc que grandissait la motte. La tour était ainsi solidement implantée.

La Technique de la motte Féodale



L'origine de la motte : le rôle défensif

La succession de Charlemagne, décédé en 814, vit s'opposer en querelles incessantes, son fils Louis le Pieux devenu empereur à sa mort, et les fils de celui-ci, dès son vivant. A la mort du souverain (840), le conflit devint une guerre qui opposa ses trois fils, et qui se dénoua par le fameux traité de Verdun en 843. Traité qui jeta les bases du découpage de l'Europe occidentale en divisant le territoire impérial en trois royaumes : Charles II le Chauve reçut la Francie occidentale (qui deviendra le royaume de France) ; Lothaire I^{er}, à qui échet le titre impérial, reçut la Francie médiane appelée la Lotharingie, qui allait du centre de l'Italie aux Pays-Bas ; Louis le Germanique reçut la Francie orientale (communément nommée Germanie). La Lotharingie disparaîtra (mais elle donnera son nom à sa région centrale qui deviendra la Lorraine). La Germanie, en s'agrandissant aux dépens de la Lotharingie récupérera le titre impérial et donnera plus tard le Saint-Empire romain germanique. Mais seule nous intéresse ici la Francie occidentale, notre pays. Les rois carolingiens qui vont se succéder ne seront pour la plupart pas à la hauteur de leur tâche. Manquant de moyens et d'autorité, ils devront sans cesse faire des concessions aux grands du royaume qui sont censés les servir. Ceux qu'on appelle aujourd'hui les hauts fonctionnaires, dont le rôle est de faire fonctionner l'Etat, dans les domaines administratifs, financiers ou militaires, étaient rétribués par des titres et par des terres. Ce

sont les ducs ou les comtes. Au début, ces biens n'étaient attribués que pour le temps de leur fonction, puis la charge et les biens devinrent transmissibles au fils, puis tout simplement héréditaires. Ainsi se créa, pour partie, la haute noblesse. Mais elle-même, cette haute noblesse, ne pouvait diriger seule dans sa province, elle utilisa le même procédé qui se répéta en cascade jusqu'aux échelons intermédiaires, voire inférieurs. Dans tous les cas un serment d'allégeance liait le subordonné à celui qui l'avait investi d'une fonction, d'un titre, et de terres dont il tirait son revenu (le fief). Ce serment, très codifié, devint « l'hommage », que le seigneur de rang inférieur (le vassal) rendait au seigneur de rang supérieur (le suzerain). Aux extrémités de ce système, qu'on appelle féodal, tout en haut, il y avait le roi, et tout en bas, il y avait des terres... des hommes qui les travaillaient, et qui, au même titre que la terre, appartenaient de plus en plus au propriétaire, c'est-à-dire au seigneur. La plupart des paysans étaient des descendants des esclaves de l'Antiquité, dont la condition avait été légèrement améliorée, qu'on appelle les serfs¹. Une minorité de paysans était libre, mais elle cessera, pour l'essentiel, mais pas en totalité, dans cette époque troublée, de l'être. On verra comment un peu plus loin. Troublée en effet, cette fin du premier millénaire le fut particulièrement, pour deux grandes raisons : d'une part l'affaiblissement du pouvoir politique qui ne peut empêcher les guerres intérieures incessantes, d'autres parts les nouvelles invasions extérieures.

La malchance veut en effet que les deux derniers siècles du 1^{er} millénaire voient revenir de nouveaux envahisseurs. Les précédents, les envahisseurs germaniques (dont firent partie les Francs qui gouvernaient maintenant la France, et qui constituaient une partie de la noblesse) avaient aux 4^{ème} et 5^{ème} siècles mis à bas l'Empire romain, puis les choses s'étaient calmées. Le 9^{ème} siècle voit débarquer, c'est le cas de le dire, de nouveaux envahisseurs, essentiellement par voie maritime. Les Sarrasins (musulmans) qui ravagent les côtes méditerranéennes, et surtout les Vikings (ou Normands) venus de Scandinavie, qui non seulement s'attaquent aux régions côtières, mais qui remontent à l'intérieur des terres par les fleuves sur leurs insaisissables

¹ En quoi la condition du serf est-elle meilleure (ou moins mauvaise) que celle de l'esclave ? L'esclave est considéré comme un animal. Il appartient à son maître qui a tous les droits sur lui. Le serf, lui, a une personnalité juridique. Il n'est pas libre, puisqu'il est attaché à une terre qui est la propriété du seigneur, mais ce dernier ne peut le vendre, sauf s'il vend la terre aussi. Le serf peut se marier. Ses enfants, moyennant un impôt, peuvent hériter de la tenure (la terre), pas pour la posséder, mais pour la travailler. Le serf doit de multiples impôts au seigneur en argent, comme la taille, ou en nature, comme les corvées...d'où l'expression « taillable et corvéable à merci ». En échange le seigneur a un devoir de protection envers ses serfs. Progressivement, petit à petit, contre paiement, les serfs seront affranchis, et deviendront ainsi des paysans libres, des « vilains », et cela, dès le Moyen-âge.

bateaux, les drakkars². Ils ne laissent sur leur passage que pillages, incendies, massacres ou enlèvements. Et même, succédant aux Huns d'Attila, de nouveaux redoutables cavaliers venus d'Asie mènent des raids jusqu'en France, les Magyars, qui finiront par s'installer dans la plaine hongroise. Tout cela crée dans le pays une grande insécurité, une grande peur, renforcée au 10^{ème} siècle par l'approche de l'an 1000 (on écrit souvent l'an mil), dont beaucoup craignent qu'il ne marque la fin du monde, en voyant dans ces désordres, cette violence, cette misère, et ces morts, les prémices du jugement dernier.

L'armée royale se montre bien sûr incapable de réagir. De toute façon il aurait été impossible d'être partout à la fois. Alors la défense s'organise localement autour des mottes, rapides à construire, et qui utilisent des matériaux peu coûteux et disponibles partout. Progressivement se distingue ainsi dans la société une élite guerrière dont la motte castrale matérialise l'autorité. Le seigneur assure la protection d'un lieu commercial ou économique (souvent un village) et la motte devient un élément dominant de l'organisation du territoire de l'an mil. La motte castrale, ancêtre du château, remplit trois fonctions : celle de résidence seigneuriale, celle de lieu de défense, et elle symbolise le pouvoir du seigneur.

Fonction résidentielle

A la fonction militaire défensive, s'ajoute la fonction résidentielle. À partir du milieu du 10^{ème} siècle, on assiste au passage de la civilisation du palais (ou villa) possédé par les grands propriétaires, à celle du château.

Au haut-Moyen-Âge, le palais ou villa était une simple résidence, peu ou pas fortifiée. Le nouveau type de construction en bois est moins spacieux que le précédent, cependant il n'exclut pas, progressivement, un certain confort. Dans les mottes primitives, et dans les petites, la tour ne servait que de guet, et de refuge pour le seigneur et sa famille en cas d'attaque. Ils vivaient la plupart du temps dans un logis situé dans la basse-cour. Par la suite, dans les mottes de plus grande taille, la tour, devenue une sorte de donjon, connaîtra des aménagements tels que pièce à vivre, chambres, cellier, magasin à provisions, chapelle, salle des gardes au sommet, le tout sur trois ou quatre niveaux. Le bois et la terre qui constituent les matériaux de construction sont isolants (c'est le principe du torchis et du colombage). Des tapisseries servent à revêtir les murs intérieurs, pour la décoration et pour se protéger du froid. La tapisserie de Bayeux semble indiquer que ces tours sont soit

² Il semblerait que ce nom popularisé par l'histoire et les récits d'aventure soit en fait un néologisme créé au 19^{ème} siècle.

recouvertes d'un crépi de chaux ou d'un enduit d'argile qui renforcent l'isolation thermique, soit de carreaux en terre cuite, parfois décorés.

Diffusion de la motte castrale et émergence du système féodal

La motte castrale serait apparue aux alentours de l'an mil entre la Loire et le Rhin, le phénomène s'étant répandu dans tout l'Occident chrétien au cours des XI^e et XII^e siècles. Le principal atout des mottes castrales est la simplicité et la rapidité de construction, avec des matériaux peu coûteux et disponibles partout. Faciles à construire, elles peuvent l'être par des paysans corvéables, ce qui correspond aux possibilités économiques de la châtelainie naissante. Elles ont des fortifications amplement suffisantes pour répondre aux enjeux militaires de l'époque : contrer les raids de pillage menés par des troupes peu nombreuses et très mobiles.

Parallèlement dans la société se créent progressivement deux groupes sociaux au sein des laïcs (c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent pas au clergé), ceux qui combattent et ceux qui travaillent la terre. Quand vient le temps des invasions et des guerres entre seigneurs qui marque les 9^{ème} et 10^{ème} siècles, l'armée royale, fondée sur le principe du service que les vassaux doivent à leur suzerain (le fameux « ost » des mots fléchés), ne peut répondre aux raids éclairs des Vikings ou des Sarrasins. La défense s'organise localement autour de châteaux tenus par des groupes de soldats au service d'un seigneur. Les travailleurs de la terre, même s'ils avaient un statut d'hommes libres, ne peuvent que confier leur sécurité au châtelain. En échange ils doivent nourrir le seigneur, sa famille et ses soldats, en se liant à lui par un contrat par lequel ils s'engagent à assurer leur ravitaillement. Certains paysans arrivent à conserver leur indépendance, mais la plupart cèdent leur terre à leur protecteur, et deviennent les serfs du seigneur « taillable et corvéable à merci ». (C'est-à-dire redevable de l'impôt au seigneur qu'on appelait la taille, et qui sera suivi par beaucoup d'autres, et des corvées- c'est-à-dire le travail gratuit-, selon la volonté du seigneur).

Ce climat d'insécurité, qui finalement profite aux seigneurs puisqu'il leur permet d'imposer leur pouvoir aux paysans, les seigneurs l'amplifient eux-mêmes. L'affaiblissement de l'autorité royale et comtale, laisse libre cours aux ambitions personnelles des seigneurs et à leurs rivalités : conflits de voisinage pour étendre son « ban » (son pouvoir de commandement) au détriment des seigneurs voisins³, insubordination des vassaux, ou exigences démesurées des suzerains, conflits de succession dus à l'instauration

³ . D'autant plus que la zone sur laquelle un seigneur exerce sa protection est trouée d'enclaves, soit autonomes, soit sous la domination d'un autre seigneur, qu'il prétend soumettre aux mêmes redevances et à la même justice que celles qu'il impose à ses manants.

du droit d'aînesse contesté par les cadets... Tout cela dégénère régulièrement en guerres privées, dont pâtit en premier lieu la population rurale, d'autant plus que les seigneurs n'hésitent pas à user de violence, intimident ou maltraitent les paysans, et se livrent au pillage.

En conséquence, dans ces temps incertains d'invasions et de guerres privées continuelles, les paysans, les artisans et leurs habitations, pour se protéger, viennent s'agglutiner autour du château, ce qui légitime le châtelain et son exercice du ban seigneurial. Le seigneur peut imposer taxes, péages, corvées, banalités (usage obligatoire d'équipements seigneuriaux à titre onéreux : fours, moulins...) levés par ses sergents. En échange, les vivres engrangés au château pourvoient à la survie des manants (paysans) réfugiés entre ses murs en cas de pillage ou de guerre. Enfin, les amendes prélevées en rendant la justice sont une autre source appréciable de revenus seigneuriaux. Une nouvelle réorganisation territoriale se crée avec pour centre la motte et son château, dont l'autorité s'exerce dans les limites de la seigneurie, soit un kilomètre environ à la ronde. (Ce qui donnera naissance aux paroisses, qui par fusion aboutiront à nos communes actuelles).

Parmi les facteurs qui justifient la localisation des mottes il en est un non négligeable, parce qu'il procure pouvoir et argent, c'est le passage obligé des voyageurs, dû à la configuration du terrain, ou à la présence d'un cours d'eau à franchir. C'est l'endroit où l'on devra obligatoirement passer pour poursuivre son chemin...et où on devra payer un droit de passage, un péage, au seigneur local. C'est le cas à Saint-Dizier La Tour.

La Paix puis la Trêve de Dieu

Pour tenter de réduire ces conflits permanents et leur cortège de mort et de misère, mais aussi pour défendre son propre pouvoir et protéger ses biens que les seigneurs voudraient contrôler, l'Eglise catholique cherche à obtenir une pacification du monde chrétien occidental, et à réduire l'usage de la violence dans la société... Le mouvement de la Paix de Dieu émerge au milieu du 10^{ème} siècle lorsque les premières assemblées de paix s'organisent. Géographiquement, le phénomène des assemblées de paix prend son essor dans la partie méridionale du royaume de France, au sud de la Loire, plus précisément dans nos régions, de l'Auvergne au Poitou, en passant par le Limousin. C'est au concile de Charroux, le 1^{er} juin 989, que la Paix de Dieu prend toute son ampleur.

Au concile de Charroux (actuellement dans la Vienne), la protection des églises et des clercs est réaffirmée : « *Anathème⁴ à qui viole les églises : si*

⁴ Anathème = sentence d'excommunication, c'est-à-dire d'exclusion de la communauté des chrétiens et donc condamnation à l'enfer.

quelqu'un viole une église sainte ou s'il veut en retirer quelque chose par la force, qu'il soit anathème - à moins de faire réparation ». « Anathème à qui frappe les clercs : si quelqu'un attaque, capture ou frappe un prêtre, un diacre ou un autre membre du clergé qui ne porte pas d'armes, alors il est sacrilège - sauf si le clerc a été jugé par son propre évêque après s'être rendu coupable d'un délit »⁴.

Ce qui est nouveau est que cette immunité est étendue aux personnes civiles et à leurs biens, qui doivent être tenus hors de la guerre, et à la protection des pauvres : *« Anathème à qui prend les biens des pauvres : si quelqu'un s'empare des moutons, bœufs, ânes, vaches, chèvres, boucs ou porcs de cultivateurs et d'autres pauvres, qu'il soit anathème - sauf si c'est à cause d'une faute du pauvre lui-même, et seulement s'il n'a rien fait pour s'amender ».*

Or Charroux, située au sud-est de Poitiers, est la ville dont le futur Boson 1^{er}, premier Comte et fondateur de la Marche au milieu du 10^{ème} siècle, (vers 955-958) était le seigneur. Charroux fut d'ailleurs la première capitale de la Marche, avant que celle-ci ne se divise en deux, en Haute-Marche, capitale Guéret, et Basse-Marche, capitale Le Dorat (Nord de la Haute-Vienne). Et ce Bozon 1^{er} nous allons le retrouver...à La Tour-Saint-Austrille, commune de Saint-Dizier-la-Tour...

En plus de cette paix de Dieu fut instaurée une trêve de Dieu qui en principe interdisait la guerre pendant les périodes liturgiques (c'est-à-dire encadrant les fêtes religieuses). Ces dispositions furent assez peu respectées, mais ajoutées au dérivatif que furent les croisades, et à la centralisation croissante du pouvoir au profit des grands seigneurs, puis du roi, au bout de plusieurs siècles, après la guerre de Cent-ans, à partir du 16^{ème} siècle, la paix intérieure finit par s'établir. (Mais il y aura encore des soubresauts jusqu'au milieu du 17^{ème} siècle).

Vulnérabilité de la motte et évolution vers le château-fort

Les mottes castrales, simples et rapides à construire, permettaient de répondre aux enjeux militaires des 10^{ème} et 11^{ème} siècles, de contrer les raids de pillage menés par des troupes peu nombreuses et très mobiles. Bien évidemment elles sont moins efficaces face à des armées nombreuses ayant le temps d'organiser un siège. L'usage de machines de siège commence à se développer. Il s'agit en général de modèles hérités de l'Antiquité comme les catapultes qui envoient des boulets de pierre⁵, même si leur efficacité est probablement limitée. La principale vulnérabilité de ces édifices en bois

⁵ Ou d'autres projectiles, comme des objets enflammés ou des cadavres porteurs de maladies.

réside dans le manque de résistance du matériau face au feu allumé, soit par contact direct, soit par des projectiles enflammés. Cette vulnérabilité au feu est une des faiblesses qui conduisent à la généralisation des châteaux de pierre à la fin du 12^{ème} siècle.

Autre raison du recul de la motte, la relative rareté du bois. Le bois est, au début du Moyen Âge, le principal combustible (pour le chauffage et pour la métallurgie), et il est également un important matériau de construction, disponible aisément, à proximité immédiate, ou facile à transporter par flottage. Au 13^{ème} siècle le bois se raréfie et se renchérit du fait des défrichages intensifs réalisés en Occident depuis le 10^{ème} siècle. D'autre part, la forêt menace de ne plus remplir son rôle nourricier pour la population, et de terrain de chasse pour la noblesse. Les autorités prennent donc des mesures pour mieux contrôler les défrichages, ce qui contribue encore à augmenter les prix du bois. Le renchérissement du bois conduit à une utilisation plus systématique de la pierre pour la construction, et du charbon comme combustible industriel.

D'autre part les progrès architecturaux, la taille des armées, les moyens financiers engagés ne sont plus les mêmes (d'autant que l'on assiste à une centralisation de plus en plus grande de l'État) et une simple motte castrale en bois assure une défense de moins en moins efficace. L'évolution se fait progressivement entre le 11^{ème} et le 13^{ème} siècle vers le château fort en pierre, construit en plusieurs années, avec des moyens financiers importants.

Les mottes castrales de la Tour-Saint-Austrille

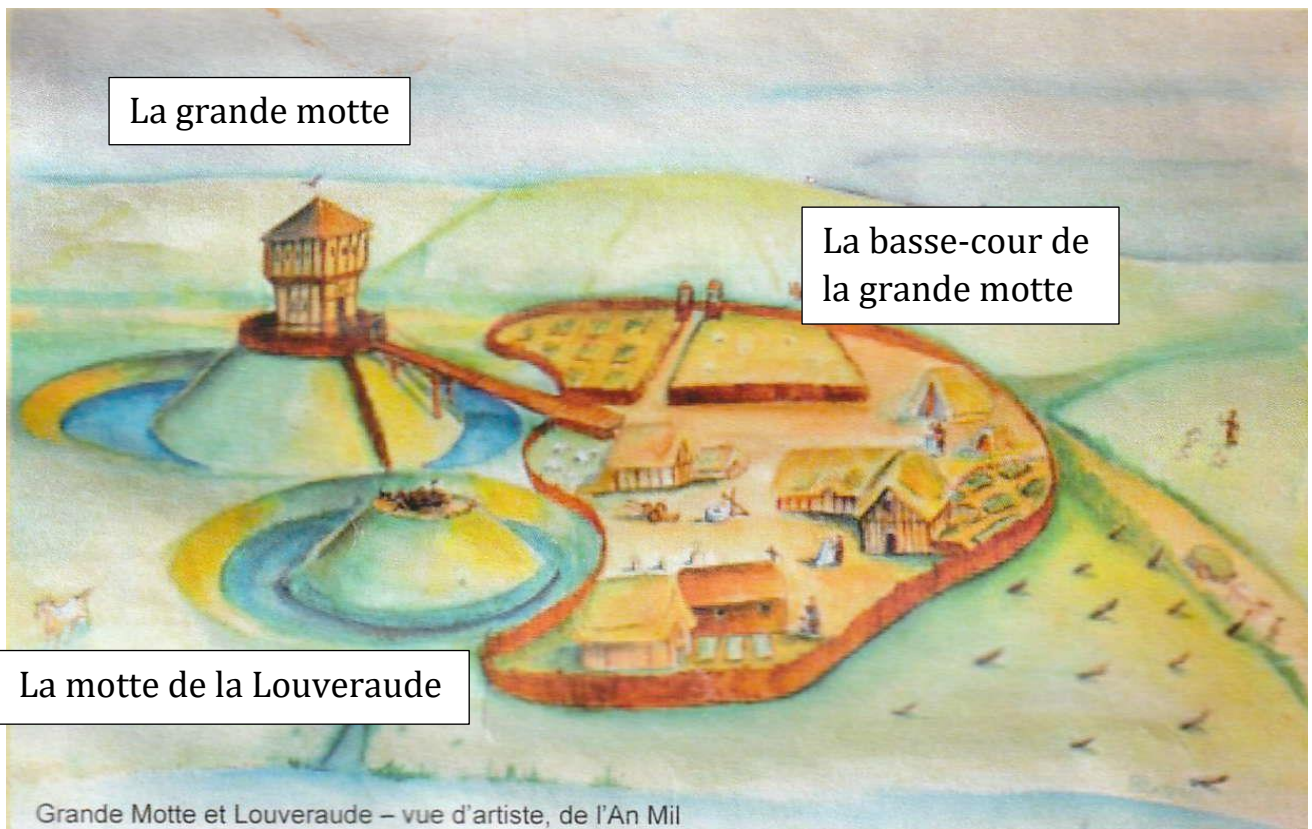
Le site castral est situé sur la commune de Saint-Dizier-la-Tour, au village de La Tour-Saint-Austrille, commune réunie à Saint-Dizier en 1848.

Historique

Deux chartes du cartulaire de Saint-Étienne de Limoges mentionnent le site dès 957-958 et citent en ce lieu un certain *Droctricus* détenteur d'un alleu⁶ appelé La Tour.

⁶ Un alleu est un domaine possédé en toute propriété, c'est-à-dire qui n'est pas dépendant d'un seigneur plus puissant.

Description



LES 2 PETITES
MOTTES CASTRALES

Les 2 petites mottes

La basse-cour des 2 petites mottes

Représentations de ce qu'auraient pu être les mottes qui figurent sur le livret mis à la disposition des visiteurs.

Le site est composé de trois mottes castrales, dont deux très bien conservées, qui s'étendent sur une superficie d'environ 4 ha. Au sud se trouve une motte principale dominant l'ensemble ; au nord, deux petites buttes mitoyennes, distantes de 4,50 m, séparées par un cours d'eau, la Goze, et entourées d'un fossé. Au centre se situe une vaste plateforme surélevée. Le cadastre de 1810 y témoigne de la présence d'une chapelle Saint-Austrille. Certains pensent que la plate-forme fut occupée par une église fondée au 10^{ème} siècle et une nécropole, et qu'elle fut ensuite le siège d'une collégiale puis d'un prieuré⁷ dépendant de l'abbaye bénédictine de Déols. La présence d'une quatrième motte sur le site est attestée par un terrier⁸ de 1520.

Les parcelles sur lesquelles se dressent les mottes, avec les vestiges antiques et médiévaux qu'elles contiennent, sont inscrites au titre des monuments historiques par arrêté du 4 février 2020¹.

Cette description du site est celle, résumée, qu'en donne Wikipédia. Le petit livret qui est mis à la disposition des visiteurs livre l'inventaire de ce que l'on a trouvé dans les fouilles effectuées au 19^{ème} siècle (1865) dans la grande motte : armement médiéval : fers de lances, carreaux (flèches) d'arbalètes, restes de casques, armures et boucliers, épées, éperons, des outils, des fragments de poterie...et des serrures et verrous. (Le tout est déposé au musée de Guéret).

Il précise également les dimensions de la Grande Motte : 55m de diamètre à sa base et 13 m de hauteur, et celle de la tour qui la surmontait, 11m x 9m à la base. Par contre la hauteur ne peut être qu'une estimation, le livret parle d'une dizaine de mètres. Des photos montrent également les objets trouvés lors des fouilles de 1865. (Voir page suivante).

Situation et Site :

La localisation des mottes n'est pas due au hasard, elle répond à deux circonstances favorables, un point de passage et une zone frontière.

Le point de passage, c'est la traversée par la route Ahun-Gouzon d'un ruisseau, la Goze, qui prend sa source près de Chénérailles et qui se jette dans la Voueize près de Gouzon. La digue d'un étang aménagé dans cette zone marécageuse permettait le franchissement du ruisseau...et au seigneur local de prélever un péage. Les deux petites mottes permettaient de surveiller la zone et de mettre en sécurité ceux qui étaient chargés de la fonction.

⁷ Petite abbaye

⁸ Recueil de textes recensant les propriétés du seigneur, ses droits, et les redevances des paysans



Cotte de mailles



Serrure et clé



Pointes de lances



Forces, faucille, fers à cheval, mors



Epée



Outillage de bûcheron

La frontière, c'est celle de l'Aquitaine et du Berry. Le Berry était dans la mouvance du roi de France, alors que le duc d'Aquitaine, se voulait très indépendant du pouvoir central. Il y a beaucoup de confusion et d'approximation dans ce qu'on peut lire sur les conditions dans lesquelles fut fondée notre ancienne province, la Marche. Mais apparemment l'actuel village de la Tour-Saint-Austrille joua un rôle déterminant. Le puissant duc d'Aquitaine, en conflit avec le roi de France qui contrôlait plus ou moins le Berry, pour sécuriser sa frontière nord, et sans doute peu confiant en la loyauté de son vassal le vicomte de Limoges qui se trouvait en première ligne, entreprit, au milieu du 10^{ème} siècle, d'établir un nouveau comté. La création de cette marche (dans le sens d'état-tampon, de zone de transition et de défense), qui prendra le nom de « La Marche », se faisait aux dépens du vicomte de Limoges qui se voyait ainsi confisquer la partie nord de son territoire. C'est au seigneur de Charroux, dont nous avons parlé précédemment à propos de la Paix de Dieu, Boson, que fut confiée cette

mission, et qui fut fait marquis de la Marche. Il est connu dans l'histoire sous le nom de Boson 1^{er}, son fils Boson II sera le premier à posséder le titre de Comte de la Marche. La grande Motte de La Tour-St-Austrille serait la première matérialisation du nouveau pouvoir de Bozon. Cette construction marquerait donc à la fois l'acte de naissance du Comté de la Marche (en 957-958)⁹, et un poste avancé, de surveillance et de contrôle à la limite des deux puissances rivales, la France et l'Aquitaine. Cette limite, à ce moment-là, passerait, ici, justement, au niveau de Parsac...la commune limitrophe, au nord, de Saint-Dizier-la-Tour. C'est ce que l'on peut penser d'après les différentes explications, pas toujours étayées, que l'on peut lire.

Quant à la 4^{ème} motte, aujourd'hui disparue (rasée au 16^{ème} siècle) située juste à côté de la Grande Motte, lui était-elle antérieure ? Et si oui appartenait-elle au seigneur local qui dut se soumettre à son nouveau suzerain, le Comte de la Marche ? Cette tour primitive, dite de la Louveraude, aurait donné son nom au village de La Tour.

L'environnement social et économique des mottes : les basses-cours.

A chacun des deux ensembles de mottes était accolé une basse-cour, c'est-à-dire un espace clôturé, entouré d'une palissade en bois et d'un fossé pour résister aux premiers assauts d'assaillants. Vivaient-là la domesticité du seigneur, tous ceux qui étaient indispensables pour faire vivre sa famille et ses soldats, des serfs, des artisans, les animaux...et un établissement religieux, un prieuré (= petit monastère).

On peut consulter sur internet un texte qui décrit les mottes castrales de Saint-Dizier-la-Tour, écrit en 2015 par un grand spécialiste des mottes castrales, Philippe Racinet, professeur d'histoire et d'archéologie médiévale à l'université de Picardie Jules-Verne d'Amiens.

<https://journals.openedition.org/archeomed/7442>

⁹ Autrement dit, si le département de la Creuse devait célébrer sa première naissance, celle d'avant 1790, c'est-à-dire celle de la Marche au 10^{ème} siècle, c'est à St-Dizier-la-Tour qu'il faudrait le faire...On aurait pu y fêter le millénaire de notre petite patrie en 1957 ou 1958 !